



Les Lilas, le 30/01/2017

Secteur alternatives et services publics.

Aux sections départementales,  
Au Secrétariat National.

## BUDGETS PRIMITIFS DES RÉGIONS 2016

*Pour la première fois cette note examine les budgets primitifs des 13 nouvelles régions métropolitaines et des 4 DROM. Afin de permettre des comparaisons entre l'ancienne situation et la nouvelle, nous fournissons des données additionnant les données des anciennes régions regroupées dans les nouveaux ensembles.*

Il s'agit des budgets de 2016 : le ministère de l'intérieur publie en novembre la synthèse des documents budgétaires des régions pour l'année en cours. Cette note traite donc des **budgets votés en début d'année**. Néanmoins l'évolution d'une année sur l'autre, et les comparaisons entre les régions doivent aider les militants qui suivent les politiques régionales à argumenter pour faire valoir les revendications auprès des élus régionaux.

Vous trouverez dans cette note deux types de documents :

1. des séries longues (depuis 2007) qui suivent les dépenses de l'ensemble des régions.
2. les dépenses de chaque région, prévues dans les budgets primitifs 2016, plus particulièrement dans les domaines de l'éducation, ainsi que des comparaisons avec 2015.

L'essentiel des données provient du site de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales du ministère de l'intérieur) qui a publié en novembre 2016 le récapitulatif des budgets régionaux de 2016.

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-regions>

Le nombre de lycéens de chaque région provient de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) du Ministère. Les données datent de la rentrée 2015.

En cette fin 2016, les budgets 2016 ont été exécutés. Ces budgets exécutés présentent donc nécessairement des différences avec les budgets primitifs établis fin 2015 et votés début 2016.

Pour tout renseignement complémentaire, envoyer un courriel à [caspub@listes.fsu.fr](mailto:caspub@listes.fsu.fr) ou joindre Michel GALIN.

## 1) Un contexte de crise.

Les budgets des régions pour 2016 ont été construits avec des prévisions d'une croissance du PIB faible, et d'un taux de chômage élevé (10,5 % au 3ème trimestre 2015). Finalement, l'INSEE prévoit un taux de croissance de 1,3 % pour 2016, et le taux de chômage a légèrement baissé à 10 %, mais reste supérieur en novembre 2016 à celui de novembre 2015.

### a) Des recettes en augmentation, malgré la baisse de la dotation de l'État.

Après 3 années de gel et une baisse de 1,5 milliard en 2014, la dotation générale de fonctionnement (DGF) aux collectivités territoriales a été amputée de 3,7 milliards en 2016, comme en 2015. Pour les régions, cette baisse de la DGF se traduit par un manque à gagner de 440 millions en 2016 (après une diminution déjà importante de 431 millions en 2015). Ainsi la DGF a baissé de 4,8% pour les régions, entre 2015 et 2016, ce qui correspond à 0,7 % de leurs recettes (la baisse est de 1,05 milliard pour les départements et de 1,8 milliards environ pour le bloc communal). Le budget 2017 de l'État (PLF) diminue la DGF de 2,7 milliards, soit un milliard de moins qu'en 2016 qui permet d'épargner le bloc communal.

Cependant la structure des recettes a évolué. Ainsi, par rapport à 2015, les recettes globales ont augmenté de 2%. Depuis 2014, les recettes sont en augmentation de 7,7 %. Parmi elles les impôts locaux ont progressé de 8,2%, les dotations et subventions ont augmenté de 4,5 %, le volume des emprunts a diminué de 13,4 %.

Pour rappel, depuis la réforme de la taxe professionnelle (2010), les conseils régionaux ne peuvent guère agir sur la fiscalité directe (hormis sur la taxe sur les cartes grises, et sur une faible fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques).

### b) Des dépenses contraintes.

Les dépenses totales augmentent de 0,9% par rapport à 2015. On revient ainsi à une évolution similaire à celles des années 2011-2013.

Dans ces dépenses, pour 2015 les régions avaient augmenté davantage l'investissement (+4%) que le fonctionnement (+0,8%). Pour 2016, on assiste à un renversement, puisque les dépenses de fonctionnement augmentent de 10 %, tandis que les investissements diminuent de 13,7 % !

Les dépenses, liées aux compétences transférées, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous. L'investissement pour les transports ferroviaires enregistre une forte baisse (-6,2%) après deux années de hausse (+29 % en 2014 et +2,2 % en 2015). Pas sûr dans ces conditions que l'amélioration des lignes ferroviaires régionales soit au rendez-vous...

| 2016/2015      | Transport ferroviaire | Lycées | Formation professionnelle, apprentissage |
|----------------|-----------------------|--------|--|
| Fonctionnement | 1,80%                 | +5,4 % | +9 %                                     |
| Investissement | -6,20%                | +0,6 % | +3,5 %                                   |

Après la baisse des dépenses de fonctionnement pour les lycées en 2013 et 2014, on notera que ces dépenses augmentent pour la seconde année consécutive, mais moins que l'an dernier. Les dépenses d'investissement pour les lycées, après 3 années de baisse (-10,6 % entre 2012 et 2015), connaissent une timide amélioration qui ne permet pas d'atteindre l'enveloppe allouée en 2014 (en euros courants).

## 2) Des situations cependant variées.

Si globalement les dépenses des régions augmentent très peu entre 2015 et 2016, les variations diffèrent d'une région à l'autre. Les calculs sont faits en additionnant les budgets des anciennes régions formant des nouvelles. Cela permettra de pouvoir faire un suivi sur plusieurs années.

5 régions ont un budget en hausse. La Martinique (+163%) et la Guyane (+232%) bénéficient de leur changement de statut : ces deux collectivités territoriales sont issues de la fusion des départements et régions correspondants, effectives depuis décembre 2015. En Métropole, c'est la région Occitanie qui connaît la plus forte hausse de son budget (+17,6%), suivi de la Corse et de la Nouvelle Aquitaine.

12 régions ont un budget en diminution. La plus forte baisse est enregistrée par la Guadeloupe (-17,9%). Suivent ensuite les Pays de la Loire (-10,5%), la Bretagne (-8,5%), l'Île de France (-8,4%), PACA et la Réunion (-7,7%), la Normandie (-6,5%), Auvergne-Rhône-Alpes (-5,7%), Grand-Est (-3,8%), Bourgogne-Franche-Comté (-2%), les Hauts de France (-1%) et le Centre Val de Loire (-0,6%).

Les plus fortes hausses de fonctionnement sont pour l'Occitanie (+26,4%) et la Nouvelle Aquitaine (+13,1%). La baisse de fonctionnement la plus importante est pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (-3,2%).

Pour l'investissement, si les dépenses augmentent en Corse (+13,8%) et en Val de Loire (+6,7%), 7 régions enregistrent une baisse, notamment la Guadeloupe (-34,9%), en Normandie (-20%) et en Bretagne (-16,6%).

### 3) Les dépenses d'éducation.

#### a) Dépenses globales.

Les dépenses d'enseignement représentent 22 % des dépenses régionales pour un total de 6600 millions d'euros environ. C'est donc une part très importante dans les budgets des régions. La formation professionnelle et l'apprentissage représentent 19 % des dépenses totales (5794 millions d'euros).

Il faut également noter que la part des dépenses « lycées » dans les budgets régionaux reste inférieure au niveau des années 2007-2010 (entre 19,5 % et 21,5 % des dépenses).

| Dépenses en M€               | 2013   | 2014 | 2015 | 2016   | Variation 2015-2016 | Variation 2013-2016 |
|------------------------------|--------|------|------|--------|---------------------|---------------------|
| Lycées                       | 5263,3 | 5327 | 5386 | 5570,5 | +3,42 %             | +5,83 %             |
| Autres dont enseignement sup | 1204,2 | 1291 | 1111 | 1035,5 | -6,8 %              | -14,01 %            |
| Total enseignement           | 6467,5 | 6618 | 6497 | 6606   | +1,68 %             | +2,14 %             |

Pour les dépenses d'enseignement (hors formation professionnelle et apprentissage) on constate que la hausse observée cette année profite aux lycées. Les dépenses consacrées entre autre à l'enseignement supérieur sont en forte diminution, confirmant ainsi la baisse tendancielle observée depuis 2013.

Cependant, attention, cette hausse des dépenses pour les lycées est gommée sur ces 5 dernières années par l'inflation. Ainsi, en euros constants, les dépenses « lycées » peinent à retrouver le niveau de 2012 et restent bien inférieures aux dépenses de la période 2007-2012 (voir annexe 4).

#### b) D'une région à l'autre, dépenses « lycées ».

On observe de fortes disparités d'une « nouvelle » région à l'autre par rapport à l'évolution nationale.

Ainsi, les dépenses « lycées » sont en forte augmentation en Auvergne-Rhône-Alpes (+26,9%), en Occitanie (+14,4%) et à la Réunion (+13,6%). À noter que PACA connaît un maintien de ses dépenses « lycées » (+0,56%).

D'autres régions voient leurs dépenses en diminution sensible : La Guadeloupe (-19%), La Guyane (-9,5%), la Bretagne (-7,7%).

### 4) Conclusion.

Après plusieurs années de baisse ou de faible augmentation entre 2010 et 2013, les budgets régionaux pour les lycées semblent repartir à la hausse pour la 3ème année consécutive. Mais cela ne doit pas masquer le manque à gagner dû à l'inflation. En euros constants (2016), les dépenses « lycées » des régions atteignent péniblement le niveau de 2012, et sont très loin des dépenses de 2009 (-8%). Il faudra donc veiller à déconstruire les discours des présidents de région qui ne manqueront pas de faire valoir les « efforts prodigieux » fournis par leur région. De plus, les dépenses d'investissement pour les lycées, s'ils augmentent cette année de 0,63 %, ne peuvent compenser les trois dernières années de baisse, alors même que le nombre d'élèves va encore augmenter en 2017 d'environ 29000 élèves, après la très forte hausse en 2016 (+50500 élèves). De plus l'état du bâti nécessite des travaux de rénovation et de mise en place de l'accessibilité.

## **CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.**

*Cette instance de concertation réunit des élus, des personnels, des usagers et des représentants de l'État. Le conseil est présidé, suivant les sujets par le Préfet de région ou par le Président du conseil régional.*

***Dans le cadre de la présidence de la région, le CAEN doit être consulté sur les modalités générales d'attribution des subventions allouées à ces établissements. (Article R234-10 du code de l'éducation). Une délibération soumise au vote du conseil régional, établit le montant de la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL), indique les règles de sa répartition par lycée, ainsi que la dotation de chaque lycée. Le CAEN doit être réuni avant le vote de l'assemblée régionale et avant le vote du budget dans chaque CA, afin d'émettre un avis sur ce document.***

***Les dotations allouées aux lycées sont souvent détaillées par services ; cependant, dans le cadre de son autonomie, l'EPLE peut ventiler autrement la dotation entre les services.***

### **Collectivités territoriales à statuts spécifiques**

**Corse** : La collectivité territoriale de Corse a la compétence collège et lycée. Au 1er janvier 2018, il n'y aura plus de départements en Corse mais une collectivité territoriale unique, la « collectivité de Corse ».

**Martinique et Guyane** : En décembre 2015, dans ces deux collectivités, département et région y ont fusionné en une seule collectivité territoriale nommées respectivement « collectivité territoriale de Guyane » et « collectivité territoriale de Martinique ».

### **Quels euros ?**

**Les euros courants** sont les euros tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. **Les euros constants** sont les euros en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix. On distingue ainsi les évolutions en euros courants (sans correction de l'effet de l'inflation) des évolutions en euros constants (avec correction de l'effet de l'inflation). Dans le premier cas il s'agit d'une évolution en valeur et dans le second d'une évolution en volume.

*Dans cette note, les comparaisons d'une année à l'autre sont faites en euros courants, les séries longues sont faites en euros constants 2016.*

## ANNEXE 1 : COMPÉTENCES DES RÉGIONS.

Les régions ont été les principales bénéficiaires des transferts de compétence de l'acte II de la décentralisation (2004).

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », votée en juillet 2015, consolide les compétences régionales.

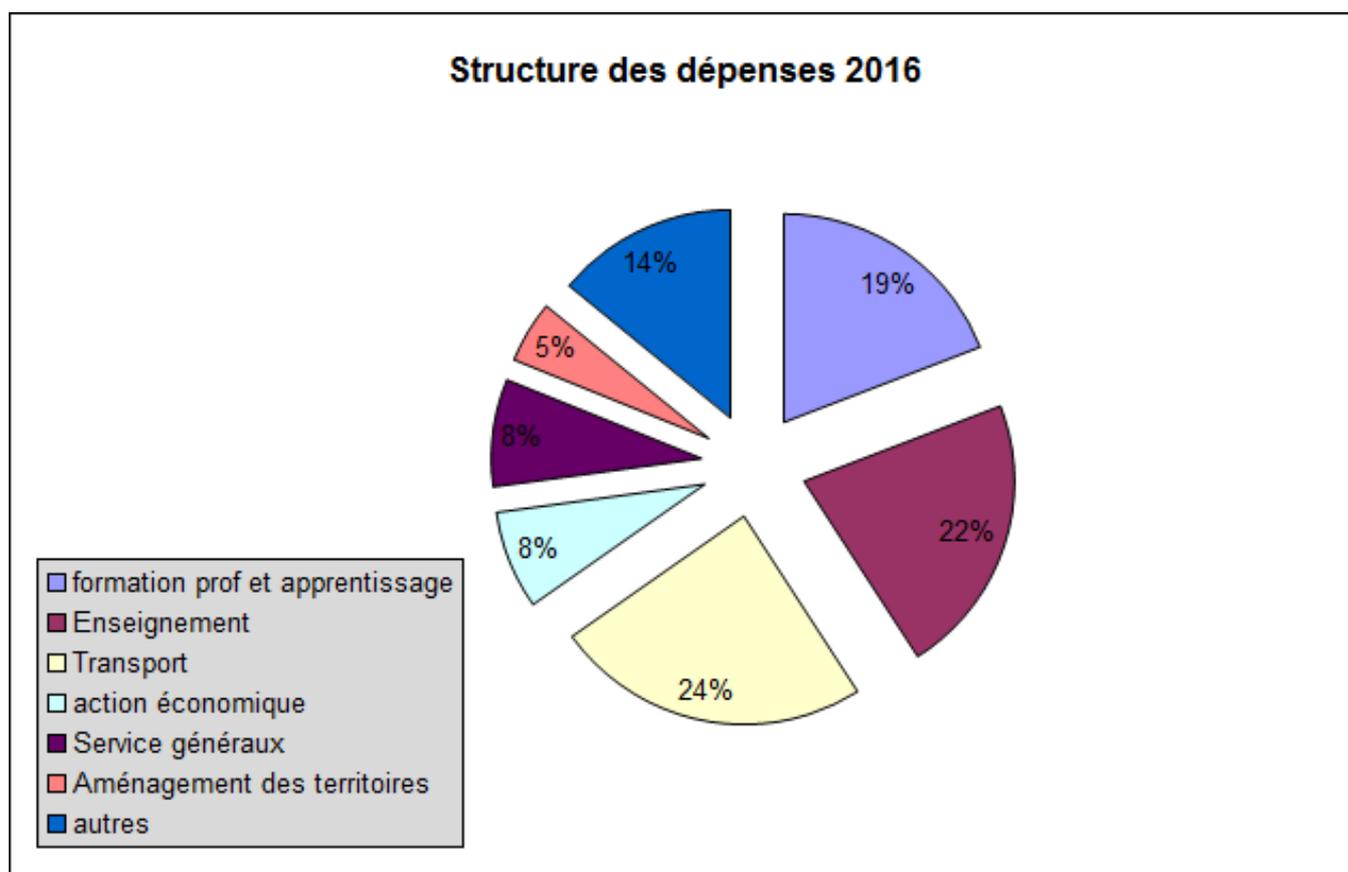
Les principales compétences sont :

- Le développement économique qui comprend l'aide aux entreprises, l'aménagement du territoire.
- La compétence pour les transports régionaux de voyageurs (TER ....) par rail, par route au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et enfin les transports scolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- L'enseignement, avec principalement la responsabilité des lycées du ministère de l'éducation nationale et de l'agriculture (construction, fonctionnement et entretien, maintenance informatique depuis 2014).
- La formation professionnelle continue et l'apprentissage, ainsi que l'insertion des jeunes en difficulté.

Le diagramme ci-dessous représente la répartition des dépenses pour 2016.

Les dépenses pour l'enseignement supérieur, non obligatoires, sont elles comprises dans les dépenses d'« enseignement ».

Les dépenses « autres » regroupent les dépenses liées à la culture, aux sports, à la santé et à l'action sociale, à l'environnement.



## ANNEXE 2 : STRUCTURE DES RECETTES DES RÉGIONS.

Les recettes des régions proviennent essentiellement de la fiscalité (51%), de dotations (33%) et de l'emprunt. Leur total est de quasiment 32 milliards d'euros (31,902 milliards €).

Depuis la suppression de la taxe professionnelle, l'autonomie fiscale des régions a été fortement réduite.

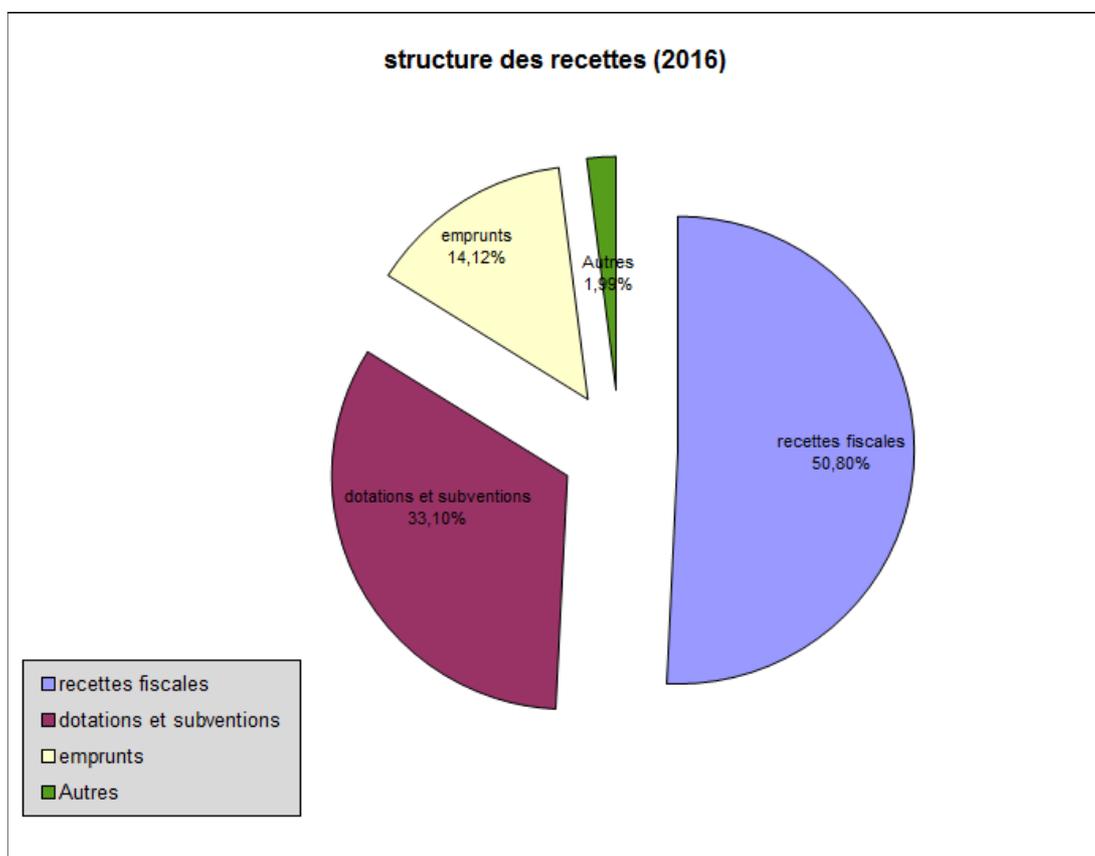
### Les recettes fiscales.

- Ressources perçues auprès des entreprises : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), les régions n'ont aucune possibilité de moduler les taux sur ces recettes. Le rendement est moindre que l'ancienne taxe professionnelle.
- Autres impôts et taxes :
  - La taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) sert en grande partie à compenser les transferts de compétence de 2004 (la TICPE remplace l'ancienne TIPP appelée parfois taxe sur l'essence). Les régions peuvent moduler cette taxe très faiblement.
  - La taxe sur les cartes grises est l'autre taxe dont les régions peuvent adapter le taux.

### Les dotations de l'État.

- La dotation globale de fonctionnement (DGF).
- La dotation générale de décentralisation pour compenser une partie des charges dues aux transferts de compétence, ainsi qu'une dotation d'apprentissage et de formation professionnelle pour compenser les transferts dans ce domaine.
- Des dotations compensatrices pour atténuer la baisse des ressources due à la suppression de la taxe professionnelle.

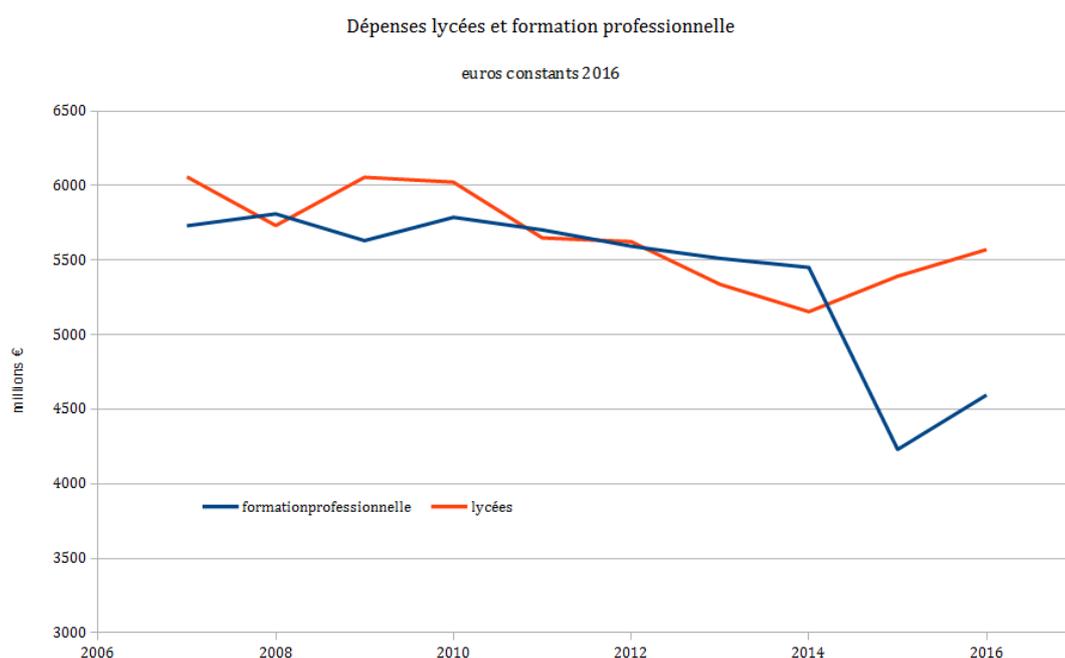
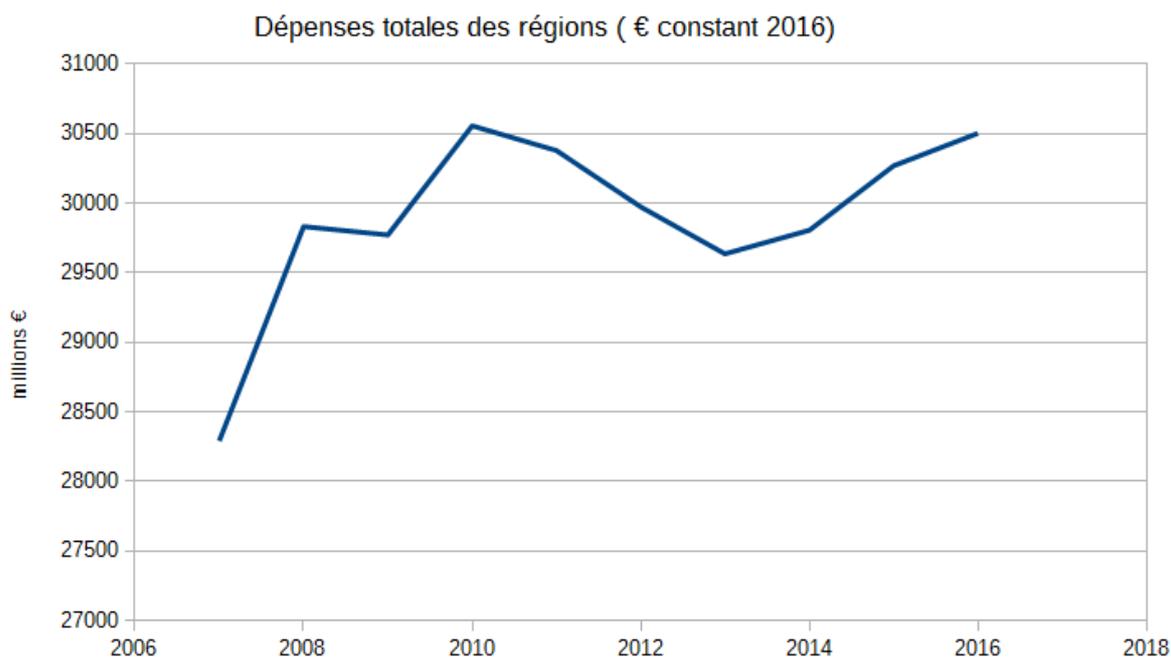
On notera qu'entre 2014 et 2016, les recettes fiscales ont augmenté de plus de 20 %, quand l'emprunt diminue sur la même période de 2 %.



## ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DES DÉPENSES DEPUIS 2007.

L'ensemble des dépenses régionales s'élève à un peu plus de 30 milliards d'euros en 2016 (30,501 milliards d'euros). Le 1er graphique représente l'évolution des dépenses totales des régions en euros constants 2016. Malgré la baisse des dotations, mais avec une hausse de l'emprunt et de l'impôt, les dépenses augmentent et retrouvent le niveau de 2009.

Le 2nd graphique isole les dépenses pour les lycées et pour la formation professionnelle. Depuis 2009, les dépenses pour les lycées ont baissé de près de 10 %, le rebond de 2015 ne compense pas les pertes, d'autant plus que le nombre de lycéens est à la hausse. Les dépenses de formation professionnelle subissent une baisse sensible en 2015. Ces 2 postes correspondent pourtant à des investissements pour l'avenir.



## ANNEXE 4 : ÉVOLUTION DES DÉPENSES POUR LES LYCÉES DEPUIS 2007.

En euros courants, les dépenses des régions augmentent depuis 2013. Mais en euros constants, on observe une baisse tendancielle des dépenses lycées entre 2009 et 2013, puis une très légère hausse depuis 2015. Les dépenses de 2016 peinent à retrouver le niveau de 2012 et restent très éloignées des années 2009-2010.

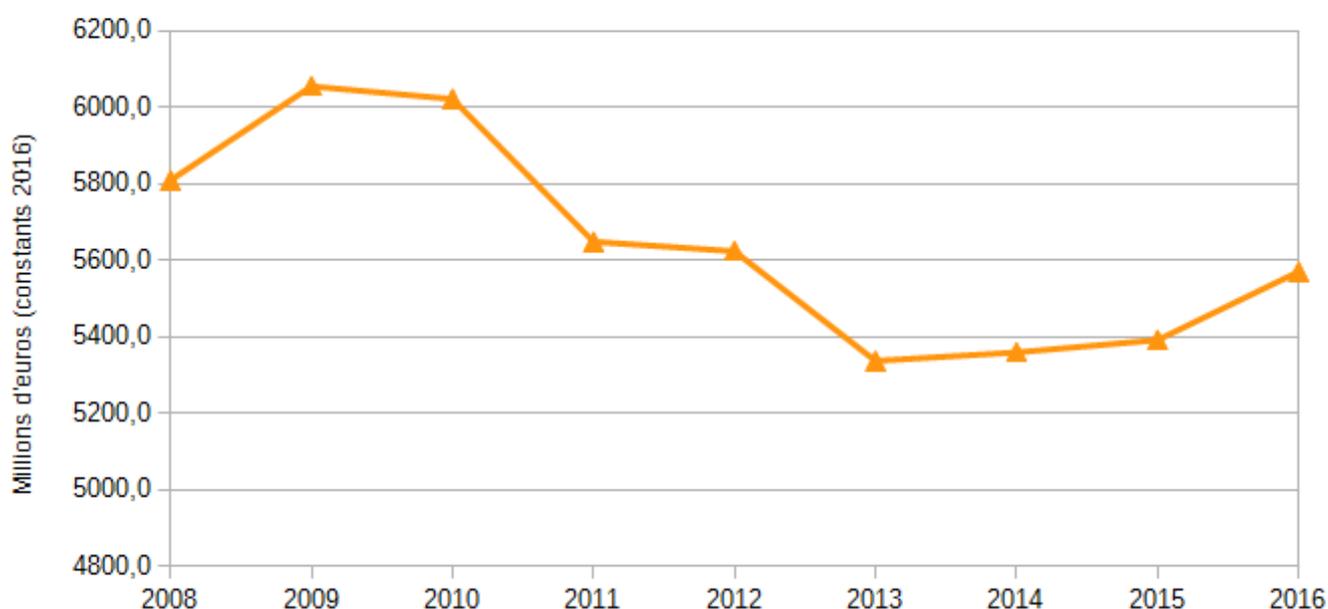
Depuis 2010, les dépenses de fonctionnement sont plus importantes que les dépenses d'investissement, et l'écart s'accroît encore en 2016 (fonctionnement : 60 % des dépenses, investissement : 40%).

Depuis 2011/2012, la démographie en lycée repart à la hausse ce qui augmente les dépenses de fonctionnement. Pour y faire face les régions ont sacrifié les dépenses d'investissement. Si en 2016, on observe une très légère hausse de l'investissement (+0,63%), elle ne compense pas le désinvestissement entre 2007 et 2015 : -34,4 %. Sur la même période, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 25,66 % (en euros constants).

Avec un parc d'établissements vieillissant et une démographie à la hausse, si l'investissement devait continuer à diminuer, les conditions de travail et d'étude dans les lycées deviendraient plus difficiles.

### Dépenses lycées.

France entière.



## ANNEXE 5 : DÉPENSES POUR LES LYCÉES PAR RÉGIONS.

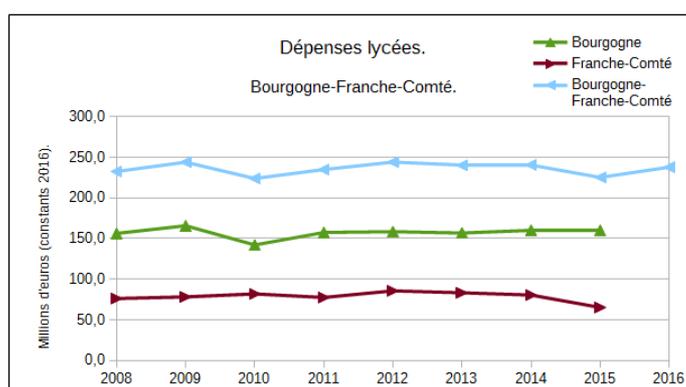
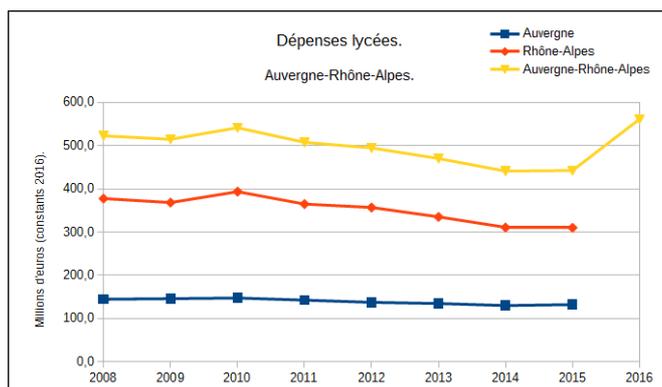
Ce tableau récapitule les dépenses pour les lycées pour chaque région ainsi que l'évolution entre 2015 et 2016. Il concerne l'enseignement public et privé.

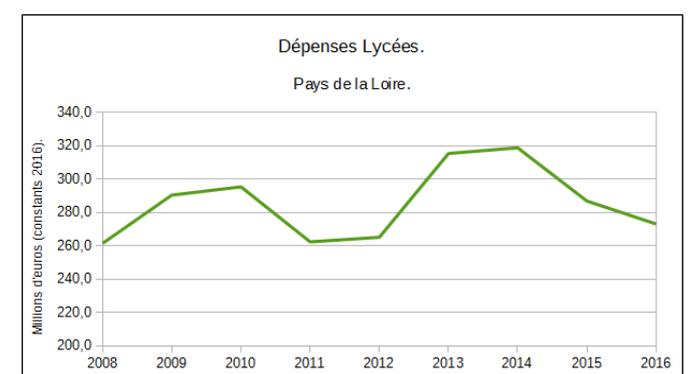
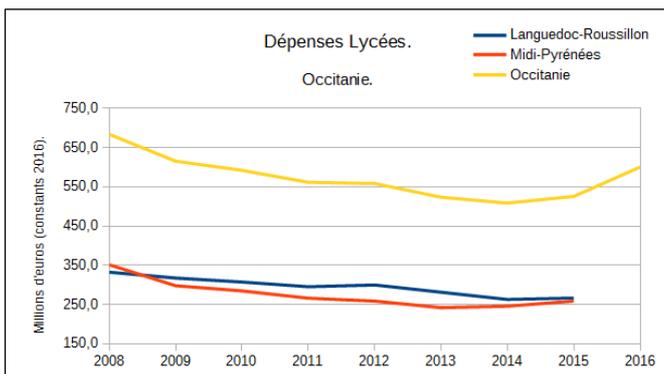
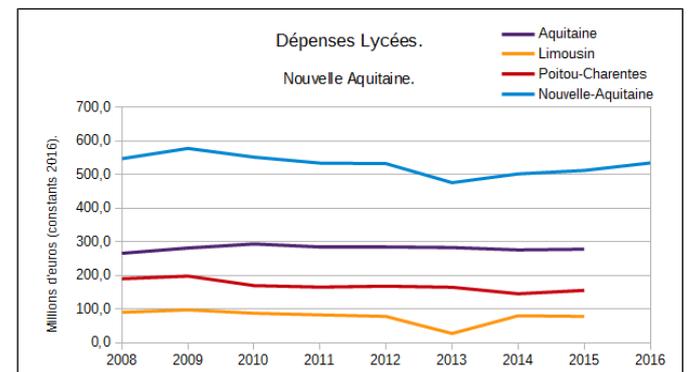
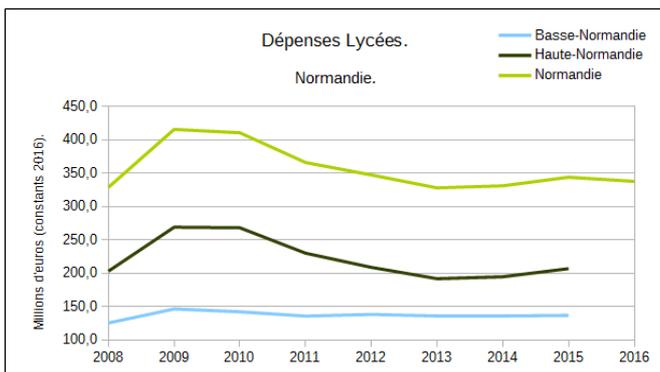
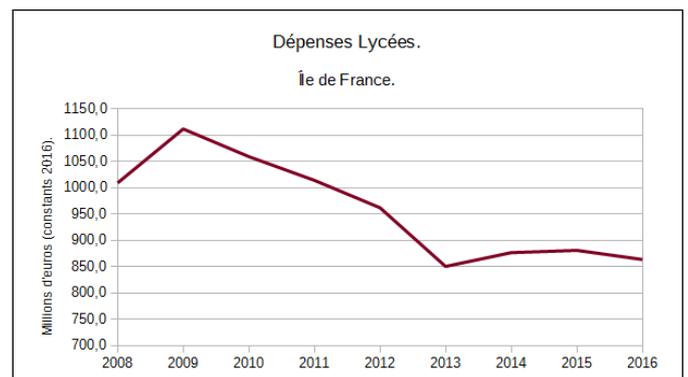
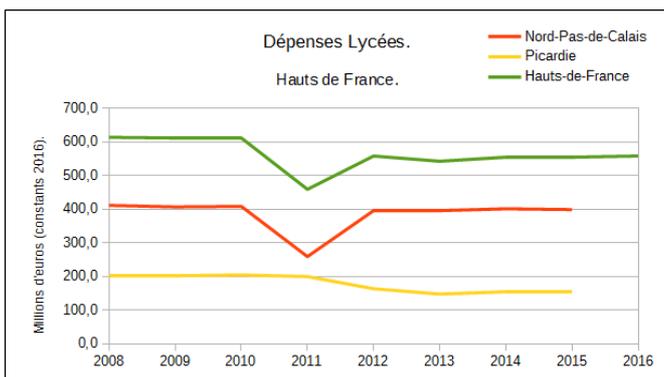
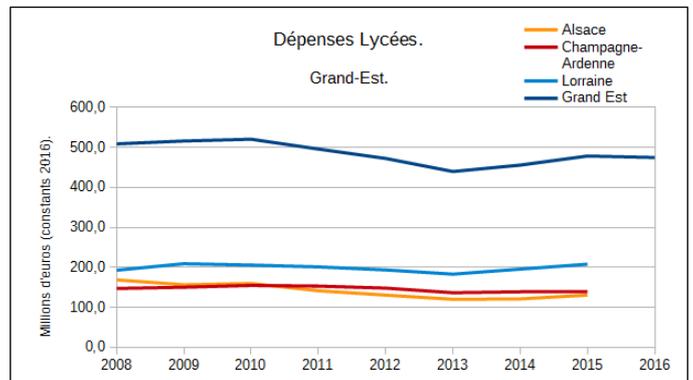
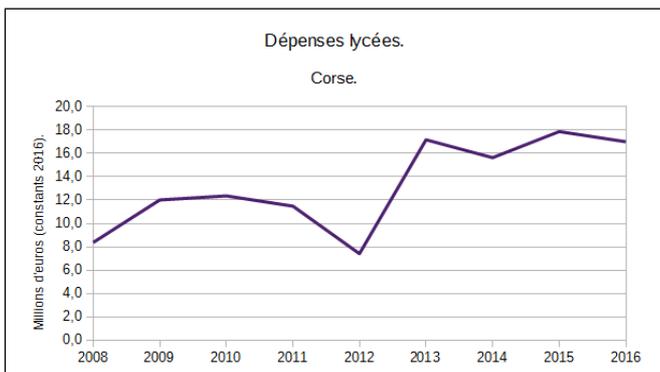
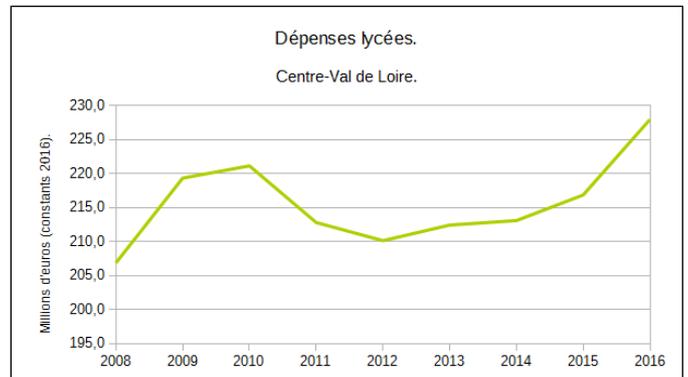
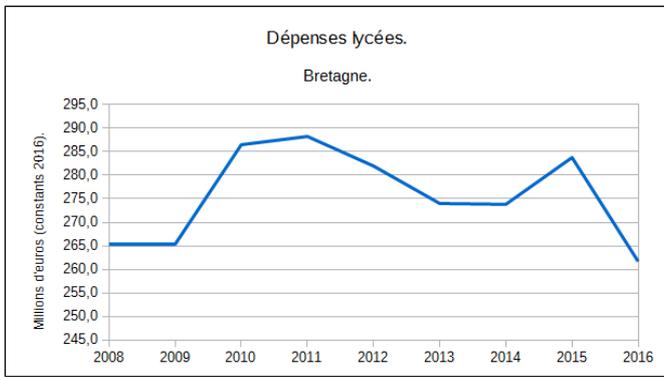
Les dépenses de fonctionnement comprennent les dotations de fonctionnement attribuées aux EPLE. Un certain nombre de régions prennent aussi en charge directement le chauffage pour faire des économies en mutualisant.

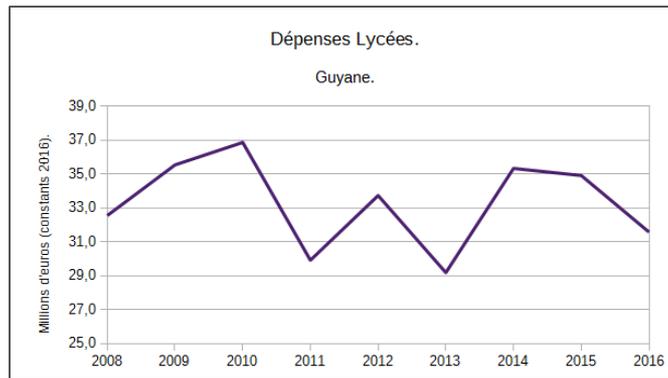
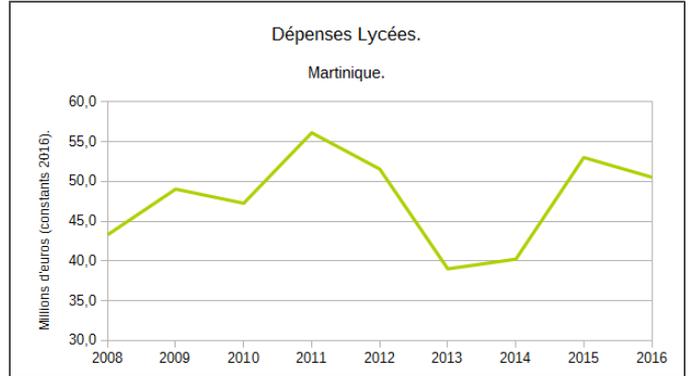
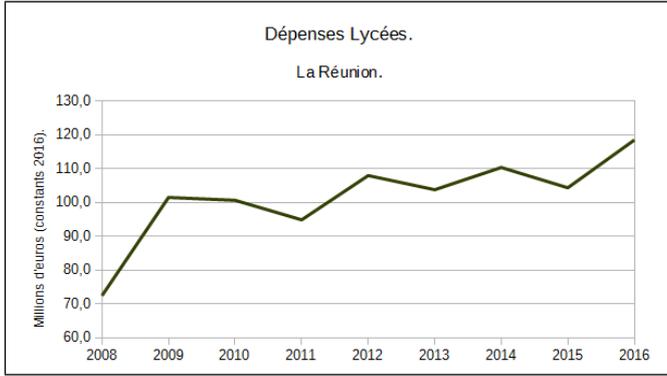
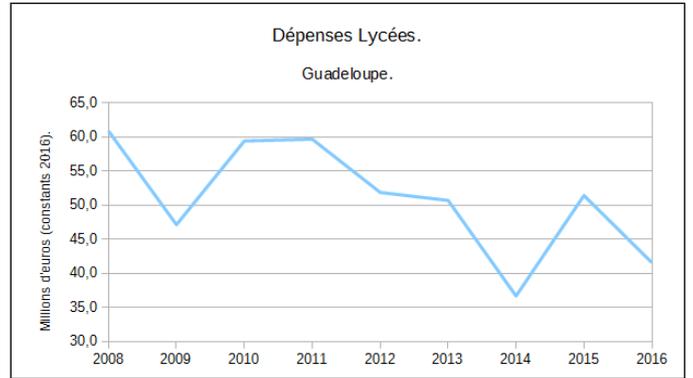
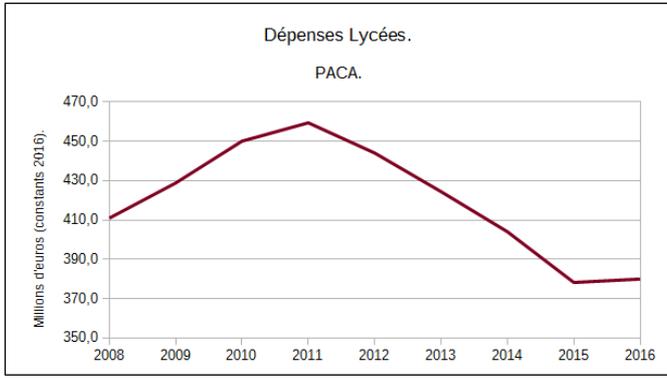
Rappelons que les régions sont tenues de financer, pour le fonctionnement par élève, l'enseignement privé à égalité avec le public. Les dépenses d'investissement, pour le privé, sont facultatives, et limitées par la loi Falloux.

| Régions                              | Dépenses totales |             |                     | Dépenses de fonctionnement |             |                     | Dépenses d'investissement |             |                     |
|--------------------------------------|------------------|-------------|---------------------|----------------------------|-------------|---------------------|---------------------------|-------------|---------------------|
|                                      | 2016<br>M€       | 2016<br>€/h | Evolution<br>/ 2015 | 2016<br>M€                 | 2016<br>€/h | Evolution<br>/ 2015 | 2016<br>M€                | 2016<br>€/h | Evolution<br>/ 2015 |
| <b>84</b> Auvergne-Rhône-Alpes       | 560,9            | 70          | 26,9%               | 308,1                      | 39          | 58,6%               | 252,7                     | 32          | 2,1%                |
| <b>27</b> Bourgogne-Franche-Comté    | 237,8            | 82          | 5,7%                | 124,2                      | 43          | 0,3%                | 113,7                     | 39          | 12,2%               |
| <b>53</b> Bretagne                   | 261,7            | 78          | -7,7%               | 160,7                      | 48          | -0,1%               | 101,0                     | 30          | -17,7%              |
| <b>24</b> Centre-Val de Loire        | 228,0            | 86          | 5,2%                | 136,7                      | 52          | 2,6%                | 91,2                      | 35          | 9,4%                |
| <b>94</b> Corse                      | 17,0             | 52          | -4,8%               | 14,1                       | 43          | 5,7%                | 2,9                       | 9           | -35,7%              |
| <b>44</b> Grand Est                  | 474,7            | 84          | -0,7%               | 327,4                      | 58          | -1,5%               | 147,3                     | 26          | 1,1%                |
| <b>32</b> Hauts-de-France            | 558,6            | 92          | 0,7%                | 358,6                      | 59          | -1,1%               | 199,9                     | 33          | 4,2%                |
| <b>11</b> Ile-de-France              | 863,8            | 71          | -1,9%               | 514,6                      | 42          | -0,5%               | 349,2                     | 29          | -3,8%               |
| <b>28</b> Normandie                  | 338,0            | 99          | -1,7%               | 264,1                      | 77          | 22,3%               | 73,8                      | 22          | -42,2%              |
| <b>75</b> Nouvelle-Aquitaine         | 534,6            | 89          | 4,4%                | 309,1                      | 51          | 2,7%                | 225,6                     | 38          | 6,8%                |
| <b>76</b> Occitanie                  | 600,3            | 103         | 14,4%               | 272,5                      | 47          | 1,6%                | 327,8                     | 56          | 27,8%               |
| <b>52</b> Pays de la Loire           | 273,1            | 73          | -4,7%               | 162,2                      | 43          | -1,1%               | 110,8                     | 29          | -9,6%               |
| <b>93</b> Provence-Alpes-Côte d'Azur | 379,9            | 75          | 0,6%                | 246,4                      | 49          | -2,1%               | 133,6                     | 27          | 5,9%                |
| <b>01</b> Guadeloupe                 | 41,6             | 102         | -19,1%              | 28,4                       | 69          | 4,9%                | 13,2                      | 32          | -45,8%              |
| <b>04</b> La Réunion                 | 118,5            | 140         | 13,6%               | 63,7                       | 75          | 7,4%                | 54,8                      | 65          | 21,8%               |
| <b>Métropole sauf Ile-de-France</b>  | 4 464,5          | 84          | 4,7%                | 2 684,2                    | 51          | 6,5%                | 1 780,3                   | 34          | 2,2%                |
| <b>Métropole</b>                     | 5 328,3          | 82          | 3,6%                | 3 198,8                    | 49          | 5,3%                | 2 129,5                   | 33          | 1,2%                |
| <b>Outre-mer hors 02 et 03</b>       | 160,1            | 128         | 2,8%                | 92,1                       | 73          | 6,6%                | 68,0                      | 54          | -1,9%               |
| <b>Total</b>                         | 5 488,4          | 83          | 3,6%                | 3 290,8                    | 50          | 5,3%                | 2 197,6                   | 33          | 1,1%                |
| <b>02</b> Martinique                 | 50,5             | 129         | -4,6%               | 29,7                       | 76          | 6,2%                | 20,8                      | 53          | -16,6%              |
| <b>03</b> Guyane                     | 31,6             | 128         | -9,5%               | 21,7                       | 88          | 12,4%               | 9,8                       | 40          | -36,7%              |

Les graphiques suivants proposent l'évolution des dépenses lycées (en euros constants) pour les nouvelles régions, en compilant les informations liées aux anciennes régions avant 2016. Pour chaque graphe, vous trouverez les dépenses « lycées » des anciennes régions et le cumul de ces dépenses correspondant à la nouvelle région. Pour 2016, vous ne trouverez que les dépenses de la nouvelle région.

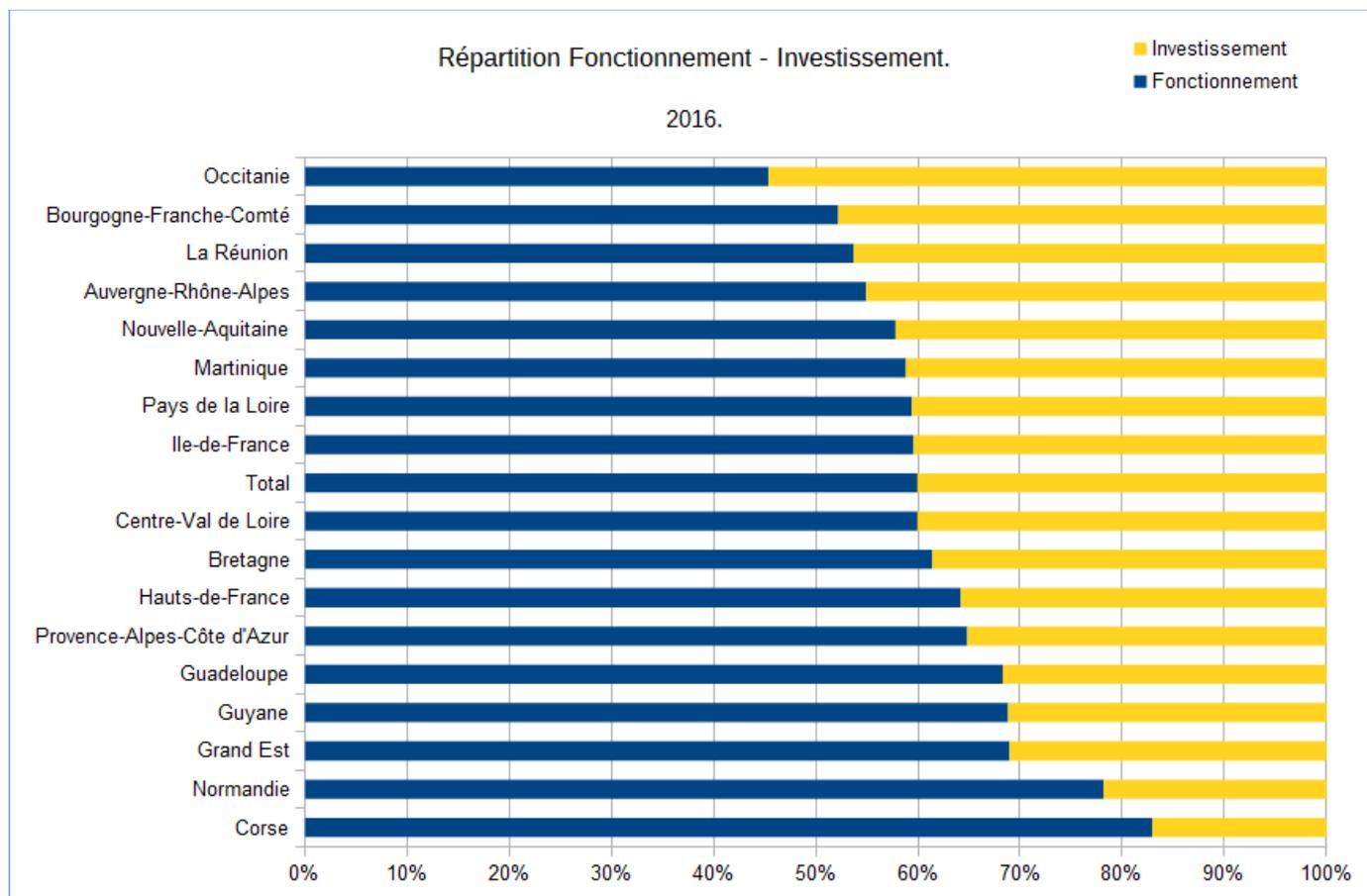






## ANNEXE 5 bis : FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT PAR RÉGIONS.

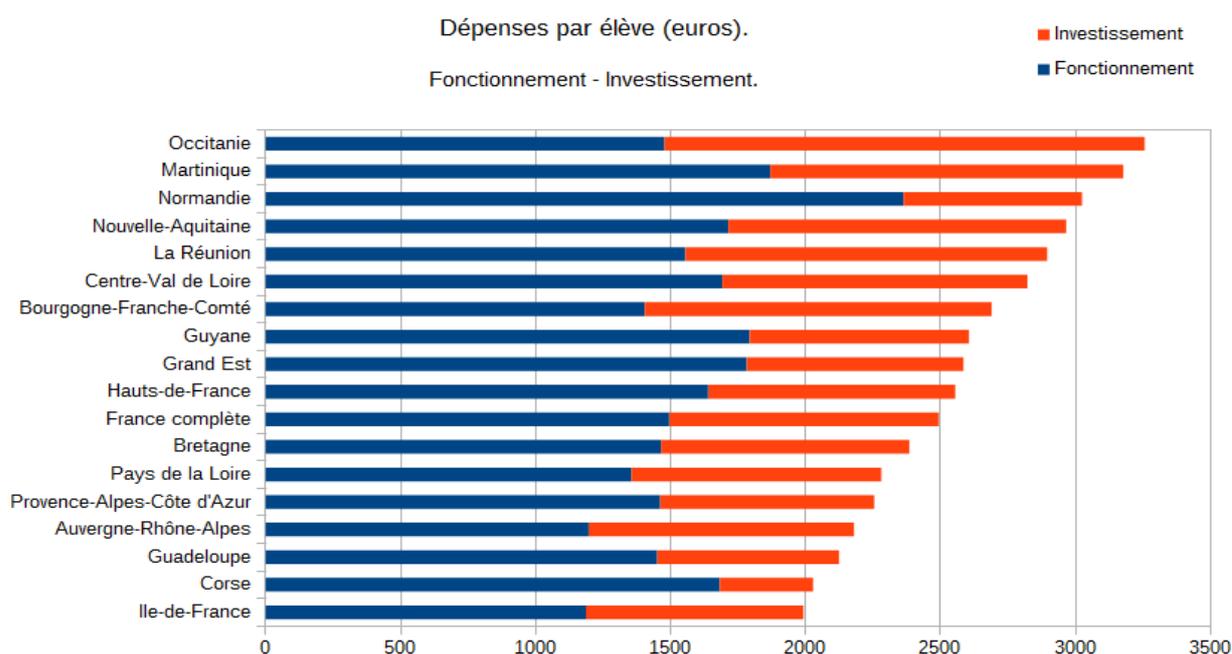
Si une majorité de régions a des dépenses de fonctionnement supérieures à 50% (investissement < 50%), on remarquera cependant que, suivant les régions, l'investissement varie de 17% (Corse) à 54,6% (Occitanie). À noter que l'Occitanie est la seule région dont les dépenses d'investissement sont supérieures aux dépenses de fonctionnement. Il conviendra d'analyser ces chiffres dans la durée : une région peu peuplée et qui construit un lycée va mécaniquement augmenter la proportion d'investissement et diminuer la proportion de fonctionnement.



## ANNEXE 6 : DÉPENSES PAR LYCÉEN ET PAR RÉGION 2016.

Pour comparer l'effort des régions, nous avons calculé la dépense par lycéen. Nous avons divisé la dépense totale pour les lycées par le nombre de lycéens provenant de la DEPP (RS 2015), seules données accessibles à ce jour. Pour la France, la dépense par élève est de 2494 euros (2019 euros en 2015, soit une hausse de 23 %). L'Île de France est la région qui dépense le moins par élève (1992 euros). L'Occitanie est celle qui dépense le plus (3256 euros). Pour les dépenses de fonctionnement, l'Île de France est encore celle qui dépense le moins (1187 euros), la Normandie est celle qui dépense le plus (2364 euros), mais au détriment de l'investissement. Pour les dépenses d'investissement, la Corse y consacre 345 euros par élève, tandis que l'Occitanie en dépense 1778 euros.

| Régions                    | Nb élèves      | Dépenses totales |             | Dépenses de fonctionnement |             | Dépenses d'investissement |            |
|----------------------------|----------------|------------------|-------------|----------------------------|-------------|---------------------------|------------|
|                            |                | 2016             | 2016        | 2016                       | 2016        | 2016                      | 2016       |
|                            |                | M€               | €/élèves    | M€                         | €/élèves    | M€                        | €/élèves   |
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 257326         | 560,9            | 2180        | 308,1                      | 1197        | 252,7                     | 982        |
| Bourgogne-Franche-Comté    | 88425          | 237,8            | 2690        | 124,2                      | 1405        | 113,7                     | 1285       |
| Bretagne                   | 109 722        | 261,7            | 2385        | 160,7                      | 1465        | 101,0                     | 921        |
| Centre-Val de Loire        | 80 782         | 228,0            | 2822        | 136,7                      | 1692        | 91,2                      | 1130       |
| Corse                      | 8 382          | 17,0             | 2028        | 14,1                       | 1682        | 2,9                       | 346        |
| Grand Est                  | 183626         | 474,7            | 2585        | 327,4                      | 1783        | 147,3                     | 802        |
| Hauts-de-France            | 218656         | 558,6            | 2555        | 358,6                      | 1640        | 199,9                     | 914        |
| Île-de-France              | 433 541        | 863,8            | 1992        | 514,6                      | 1187        | 349,2                     | 806        |
| Normandie                  | 111752         | 338,0            | 3024        | 264,1                      | 2364        | 73,8                      | 660        |
| Nouvelle-Aquitaine         | 180290         | 534,6            | 2965        | 309,1                      | 1714        | 225,6                     | 1251       |
| Occitanie                  | 184346         | 600,3            | 3256        | 272,5                      | 1478        | 327,8                     | 1778       |
| Pays de la Loire           | 119 718        | 273,1            | 2281        | 162,2                      | 1355        | 110,8                     | 926        |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 168 538        | 379,9            | 2254        | 246,4                      | 1462        | 133,6                     | 793        |
| Guadeloupe                 | 19 570         | 41,6             | 2124        | 28,4                       | 1451        | 13,2                      | 673        |
| La Réunion                 | 40 925         | 118,5            | 2895        | 63,7                       | 1555        | 54,8                      | 1340       |
| Martinique                 | 15 903         | 50,5             | 3178        | 29,7                       | 1870        | 20,8                      | 1308       |
| Guyane                     | 12 124         | 31,6             | 2605        | 21,7                       | 1793        | 9,8                       | 812        |
| <b>France complète</b>     | <b>2233626</b> | <b>5570,5</b>    | <b>2494</b> | <b>3342,3</b>              | <b>1496</b> | <b>2228,2</b>             | <b>998</b> |



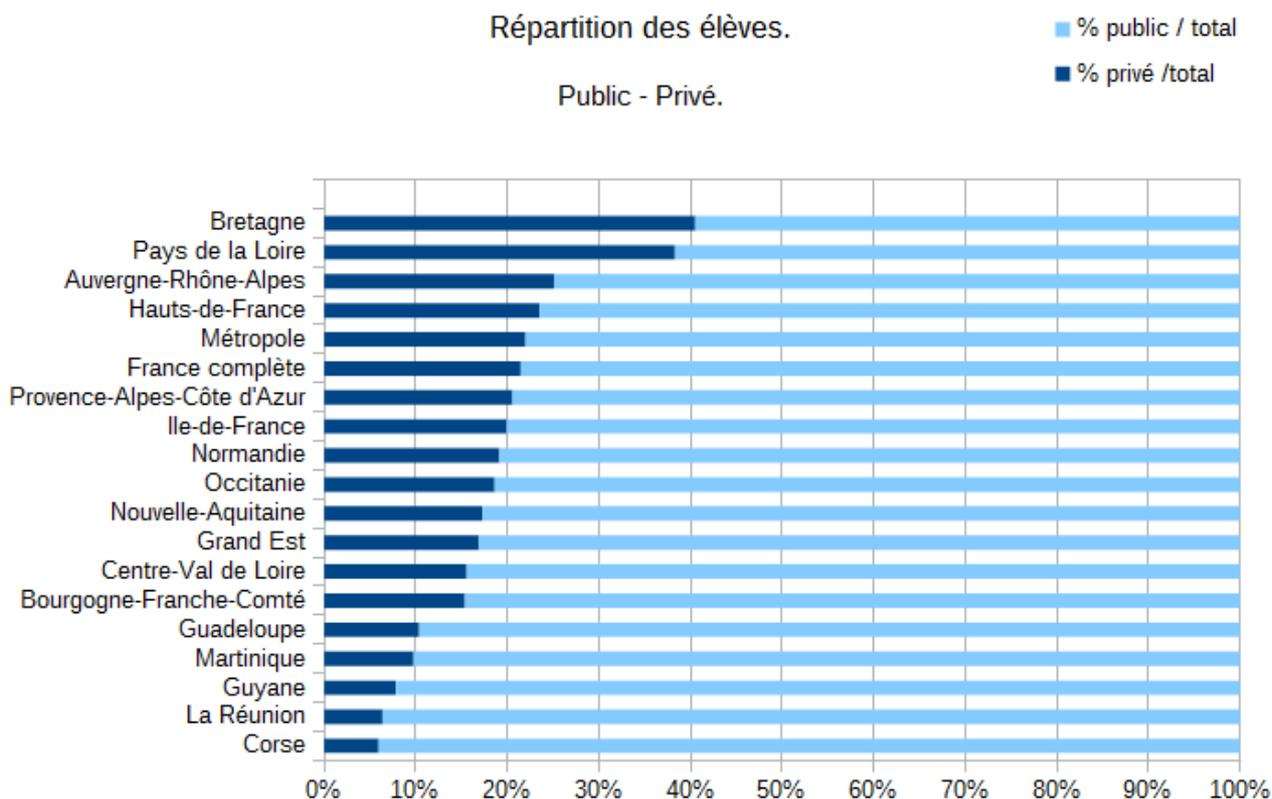
## ANNEXE 7 : RÉPARTITION « PUBLIC » - « PRIVÉ », RS2015.

Les données de la DEPP pour la rentrée scolaire 2015 permettent de dresser le tableau du rapport entre lycéens du public et lycéens du privé.

Sans surprise, la Bretagne arrive en tête des régions avec plus de 40 % de lycéens dans le privé, suivie de près par les Pays de la Loire (38%). Avec moins de 10 % de lycéens dans des établissements privés, la Martinique, la Guyane, la Réunion et la Corse sont les 4 régions dans lesquelles la part du public est la plus importante.

Le ratio pour la France est de 78,55 % des lycéens dans le public et de 21,45 % dans le privé.

| Régions                    | Nb élèves « public » | Nb élèves « privé » | Total nb élèves | Part du privé | Part du public |
|----------------------------|----------------------|---------------------|-----------------|---------------|----------------|
| Bretagne                   | 65258                | 44464               | 109722          | 40,52%        | 59,48%         |
| Pays de la Loire           | 73863                | 45855               | 119718          | 38,30%        | 61,70%         |
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 192742               | 64584               | 257326          | 25,10%        | 74,90%         |
| Hauts-de-France            | 167221               | 51435               | 218656          | 23,52%        | 76,48%         |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 133872               | 34666               | 168538          | 20,57%        | 79,43%         |
| Ile-de-France              | 347151               | 86390               | 433541          | 19,93%        | 80,07%         |
| Normandie                  | 90357                | 21395               | 111752          | 19,15%        | 80,85%         |
| Occitanie                  | 150031               | 34315               | 184346          | 18,61%        | 81,39%         |
| Nouvelle-Aquitaine         | 149205               | 31085               | 180290          | 17,24%        | 82,76%         |
| Grand Est                  | 152575               | 31051               | 183626          | 16,91%        | 83,09%         |
| Centre-Val de Loire        | 68205                | 12577               | 80782           | 15,57%        | 84,43%         |
| Bourgogne-Franche-Comté    | 74831                | 13594               | 88425           | 15,37%        | 84,63%         |
| Guadeloupe                 | 17540                | 2030                | 19570           | 10,37%        | 89,63%         |
| Martinique                 | 14352                | 1551                | 15903           | 9,75%         | 90,25%         |
| Guyane                     | 11174                | 950                 | 12124           | 7,84%         | 92,16%         |
| La Réunion                 | 38317                | 2608                | 40925           | 6,37%         | 93,63%         |
| Corse                      | 7883                 | 499                 | 8382            | 5,95%         | 94,05%         |
| France complète            | 1754577              | 479049              | 2233626         | 21,45%        | 78,55%         |



## ANNEXE 8 : ENDETTEMENT DES RÉGIONS, 2016.

Le taux d'endettement correspond au rapport entre les dettes des régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et les recettes réelles de fonctionnement. La capacité de désendettement exprime le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette si la région y consacrait la totalité de son épargne brute.

Ainsi, le taux d'endettement moyen pour les régions françaises est de 102 %. Les dettes représentent environ une année de recettes réelles de fonctionnement. La capacité de désendettement est de 6,7 ans. Mais les disparités sont importantes entre les régions. Ainsi, l'Île de France est la région la plus endettée (158%), suivie par la région PACA (143%). Pour ces deux régions, la capacité de désendettement n'excède pas 9 ans. Les deux régions les moins endettées sont la Guyane (37%) et la Normandie (44,6%). À noter que la Guyane a une épargne brute très faible, ce qui conduit sa capacité de désendettement à plus de 33 ans.

